



SOMMAIRE

p.1

Pouvoir d'achat : l'UNSA exige une revalorisation salariale

p.2-3

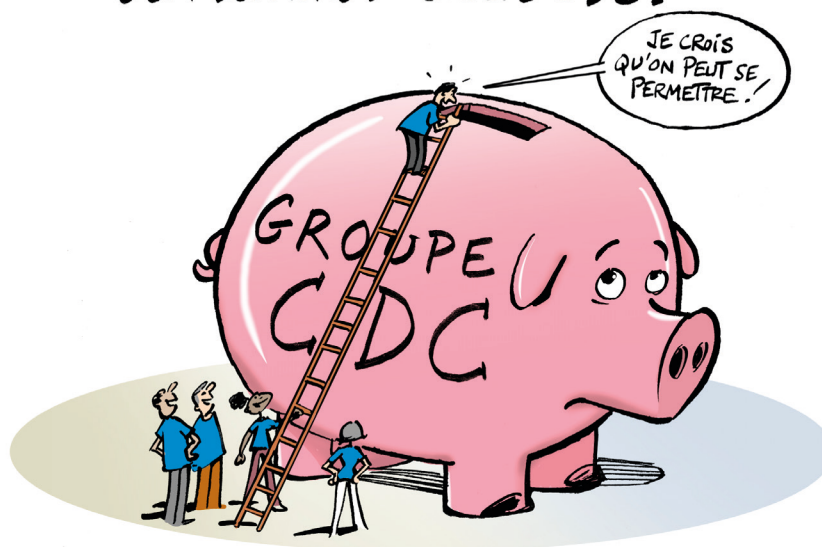
Interview :
Luc Dessenne

p.4

PVO :
de la PVOC à la PVOI

Conférence UNSA :
Bio-sphère (développement durable)

L'UNSA REVENDIQUE LE TAUX DE 1%
DES RÉSULTATS DU GROUPE CDC !



Pouvoir d'achat

L'UNSA EXIGE UNE REVALORISATION SALARIALE POUR TOUS LES PERSONNELS PUBLICS ET PRIVÉS DE LA CDC !

Lors du CUEP (Comité Unique de l'Établissement Public) du 19 juillet dernier, la Secrétaire générale de l'UNSA CDC, Salomé Vaillant, a interpellé le Directeur général sur l'augmentation des rémunérations des salariés et fonctionnaires de la CDC.

Outre les mesures d'urgence annoncées par Éric Lombard, ce dernier a décidé d'augmenter la valeur du point d'indice des fonctionnaires de 3,5% en s'alignant sur les mesures gouvernementales. Cette hausse ne porte pas sur la PFT, qui représente 40% de la rémunération moyenne des fonctionnaires. En parallèle, il a décidé d'augmenter proportionnellement les salariés de 2,1% au 1er juillet 2022. Il conviendra, lors des négociations qui s'ouvriront en septembre prochain, de trouver des dispositifs internes pour pallier l'inflation galopante. L'UNSA demande d'ores et déjà une augmentation de 3,5% de la PFT et une hausse de 1,4% du point d'indice des salariés. Ainsi, l'ensemble des agents bénéficieront d'une hausse globale de leur rémunération de 3,5%.

L'UNSA demande, par ailleurs, le versement d'une prime de 1 000 euros minimum pour tous les personnels cadres et non cadres. Cette prime pourrait être rapidement mise en place grâce à la prime PEPA et/ou d'un supplément d'intéressement uniforme. Cette prime pourrait également être majorée pour les plus faibles rémunérations.

La loi « Pouvoir d'achat » prévoit le paiement des jours RTT pour les salariés exonérés de charges fiscales. L'UNSA demande, par le biais de l'article 34, la négociation d'un accord étendant cette mesure aux fonctionnaires et contractuels de droit public de la Caisse des Dépôts.

La Caisse des Dépôts réalise chaque année des résultats positifs, il en sera de même cette année. Il est indispensable qu'une partie de ces résultats soit redistribuée aux personnels, à plus forte raison que la CDC supporte directement ses charges de personnel !

Le Directeur général a développé ce thème pendant la campagne présidentielle, il doit traduire ses paroles en actes !

Vous pouvez compter sur l'UNSA pour défendre votre pouvoir d'achat et agir pour tous les personnels.

Interview

Interview de **Luc Dessenne**, Conseiller national de l'UNSA Groupe CDC, élu à la Commission de Surveillance (CS)

Luc, tu as cessé tes fonctions à la tête du syndicat il y a 2 ans et tu occupes un mandat à la Commission de Surveillance, est-ce bien cela ?

Oui tout à fait, je demeure, d'une part, conseiller auprès du syndicat sur les grands sujets d'actualité et, d'autre part, je siège à la CS en tant qu'élu UNSA. Ce mandat me permet de défendre, avec ma collègue Béatrice (CFDT), les intérêts des personnels de la CDC, mais aussi des filiales. D'intervenir face à la Direction générale, mais aussi d'expliquer aux autres membres de la CS, qui sont tous externes à la CDC, les attentes des salariés et fonctionnaires. De même, nous relayons auprès des élus syndicaux du CMIC (Comité Mixte d'Information et de Concertation) les enjeux à venir pour le Groupe et ses agents et nos revendications.

Le mandat d'élu du personnel change la donne. Cela permet un meilleur équilibre des forces en présence au sein de la CS.

Quel est ton regard sur le dialogue social à la Caisse ?

Après la crise Covid, je m'aperçois que cela devient plus compliqué entre les organisations syndicales (certainement le fait que les réunions sont souvent en Teams et plus en présentiel) et plus difficile avec la DRH qui applique une feuille de route de manière unilatérale et rigide. La CDC manque d'ambition et a perdu son côté novateur. Récemment, la remise en cause des prérogatives du CSSCT (Comité Santé Sécurité et Conditions de Travail) à partir de 2022 illustre bien cette dégradation.

Notons toutefois les améliorations obtenues ces dernières années grâce à des propositions de l'UNSA sur le télétravail « libre », la PVO pour tous, l'épargne salariale ou encore un abondement de 750 euros uniforme au regard des résultats.

Tu as passé la main il y a 2 ans à Salomé Vaillant. Que penses-tu de son action en tant que responsable syndicale ?

Salomé, je la connais bien, elle a été mon adjointe pendant plusieurs années avant de prendre le poste de Secrétaire générale du syndicat. C'est avant tout une femme humaine, très humaine qui défend de nombreuses situations personnelles et ne compte pas son temps. Elle a le sens des responsabilités, elle sait s'engager quand il le faut en signant de nombreux accords sociaux, mais n'hésite pas aussi à affronter la Direction générale lorsque les projets sont mauvais. Les exemples du combat de l'UNSA sur Ivry ou Courchevel sont révélateurs de sa ténacité. C'est une femme de convictions et dans ce métier il en faut, car les attaques proviennent de toute part, surtout lorsqu'on est une femme et à la tête de la première organisation syndicale du Groupe.



**Je m'aperçois
que cela
devient plus
compliqué avec
la DRH**



Salomé, une femme de convictions

Salomé Vaillant, Secrétaire générale de l'UNSA & Luc Dessenne, élu UNSA à la Commission de Surveillance de la CDC

Elle a aujourd'hui à ses côtés une équipe solidaire et dynamique sur tous les sites. Une équipe renforcée, depuis le Congrès de l'UNSA, par 6 nouveaux permanents qui sont enthousiasmés par l'action syndicale (ils n'hésitent pas à me le dire lors de mes passages dans les permanences).

Les élections professionnelles auront lieu en décembre prochain. Comment vois-tu les choses ?

Relativement simplement, cette échéance importante qui détermine la représentativité syndicale pour les 4 prochaines années, permettra aux personnels publics et privés de choisir l'organisation syndicale qui, selon eux, défendra au mieux leurs intérêts.

Il y a aujourd'hui 2 blocs. D'une part, les réformistes avec l'UNSA et la CFDT qui portent des revendications atteignables et s'engagent en signant de nombreux accords. D'autre part, les syndicats contestataires, la CGT et le SNUP (les frères ennemis) qui vont fusionner leurs listes et la CFE/CGC qui depuis un peu plus d'un an a changé son fusil d'épaule en essayant d'être plus contestataire que la CGT. La CFE/CGC de l'Etablissement public a perdu sa raison d'être et parfois ses valeurs. C'est dommage car ce syndicat était auparavant réformiste.

Je suis sûr que les personnels sauront faire le bon choix, comme ils le font depuis des dizaines d'années, en accordant leur confiance à l'UNSA !

Pour ma part, je soutiendrai sans hésitation les listes présentées par l'UNSA au CUEP, CLU, DPP, CAP et CCP et bien sûr voterai UNSA !



PVO (Prime Variable sur Objectifs)

DE LA PVOC À LA PVOI : UN GAIN NON NÉGLIGEABLE POUR DES MILLIERS D'AGENTS !

En signant le dernier accord-cadre, l'UNSA a obtenu le passage de la PVO Collective (Prime Variable sur Objectifs) en PVO individuelle pour plus de 2500 de salariés et fonctionnaires (notamment les fonctionnaires de catégories C et B) avec au passage une augmentation de + 1% (0,5% en 2022 et 0,5% en 2023). Les taux des deux premiers paliers de PVOI passeront donc de 3% à 4% et de 5% à 6%.

Désormais, tous les personnels auront les mêmes règles d'attribution de la PVO. C'est une belle victoire pour l'UNSA qui, après avoir obtenu il y a 4 ans la PVO pour TOUS, vient d'obtenir un traitement équitable avec une augmentation significative du pourcentage pour les 2 premiers niveaux. Pour les personnels publics, la mesure se fait automatiquement. En revanche, pour les personnels privés, la DRH envoie un avenant au contrat de travail. L'UNSA invite tous les salariés à signer cet avenant qui pérennise et sécurise le dispositif.

Les personnes récemment embauchées bénéficieront automatiquement de ces dispositions dès cette année.

Après plus de 10 années de combat de l'UNSA, seule contre tous, la PVO est devenue une réalité pour les 6 000 salariés et fonctionnaires de l'Établissement public CDC.

Vous pouvez compter sur l'UNSA pour défendre vos intérêts !

Une conférence UNSA ouverte à tous !

Nous vous proposons de nouveaux rendez-vous sur les enjeux du développement durable avec Bio-sphère

A vos agendas !

26 septembre à Angers

27 Septembre à Bordeaux

3 Octobre à Austerlitz 2

4 Octobre au 56 rue de Lille



Bulletin d'information des personnels publics et privés
 UNSA Caisse des Dépôts
 56 rue de Lille, 75007 Paris.
 Directrice de la publication : Salomé Vaillant
 Rédacteur en chef : Jorge Ricardo
 Conception : Vincent Arquer
 Imprimerie CDC

